

rapport sur certaines questions auxquelles le député a fait allusion. Je n'énumérerai pas toutes les recommandations en détail mais j'aimerais rappeler au député que ce comité formé de deux producteurs bien connus de graine de colza dans les Prairies et d'un membre distingué de l'association des producteurs de graine de colza avait recommandé l'établissement d'un second marché à terme, ce qui a été fait par la suite. J'étais heureux d'assister personnellement à l'inauguration du marché à terme de Thunder Bay. Cette réalisation permettra un prolongement des prix de la graine de colza qui est proprement expédiée de l'Est vers les marchés d'Europe ou de l'Est canadien qui, nous l'espérons, connaîtront une expansion rapide dans l'avenir.

Je signalerai au député qu'il pourra y avoir deux marchés à terme car, comme vous l'aurez remarqué, les marchés utilisés aux deux endroits portent sur des mois différents pour éviter tout problème. Il y a longtemps, je me suis également préoccupé des prix intervertis et de l'écart des prix entre les marchés après bourse et rapprochés. C'est une des questions dont j'ai prié le comité de la graine de colza de s'occuper également. Il a formulé quelques suggestions dont certaines ont été suivies. J'ai ensuite continué à me préoccuper en voyant ces situations. Aussi, en octobre, ai-je suivi la suggestion du comité d'inviter la bourse des grains à examiner les pratiques.

Je ferai remarquer à l'honorable député qu'au Canada les prix sont fixés par une entente entre les exploitants d'élevateurs, et en particulier des syndicats d'exploitants et d'autres sociétés. La bourse des grains, après une enquête très approfondie, a répondu à ma demande de renseignements dans une lettre datée du 8 janvier qui m'est parvenue aujourd'hui. J'ai toujours eu l'intention de mettre cette réponse à la disposition des députés, et je le ferai à la première occasion. Elle contient plusieurs propositions qui permettront peut-être de rétablir les prix, d'autres qui, selon leurs auteurs, devraient permettre de corriger l'écart entre les prix au pays dans un avenir prochain.

Cet écart est dû, bien sûr, essentiellement à la restriction de la quantité de colza disponible pour livraison immédiate à Vancouver, et l'une des recommandations que fait la bourse des grains à la Commission du blé, notamment, voudrait qu'il n'y ait aucune limite fixe à la quantité de colza offerte à Vancouver. La Commission du blé a déjà donné suite à cela, et les stocks y sont beaucoup plus importants maintenant. Ayant pris connaissance de la réponse de la bourse des grains, je me préoccupe encore de la quantité de colza qui se trouve entre les mains de diverses personnes, disponible pour livraison immédiate à Vancouver, et je m'en occuperai à l'avenir.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)